ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an. 5 fr.
ETRANGER. . . . . — 10 fr.
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste
TELEPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TEL. : GUT. 53-38

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an 5 fr.
ETRANGER. . . . . — 10 fr.
Les abonnements ne pouvant être annoncés pour moins d'un an, la période de un an étant unité.
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

Le Sénat sera-t-il à la hauteur de la Chambre

Voici bien des mois que j'ai délaissé La Française et il en faudra plusieurs encore, sans doute, avant que je reprenne ma tâche. Mais je ne veux pas que des jours solennels passent sans en parler ici où, depuis treize ans nous les avons préparés, derrière les aînés qui les préparèrent au long des cent vingt années précédentes.

Par toute la France, les féministes vivent aujourd'hui dans l'espoir et la sainte.

La Chambre a dépassé notre attente par une libéralité magnifique. Tandis que nous nous résignions à ne lui demander que les droits municipaux, elle a voté l'égalité politique entière de la femme et de l'homme. Ce vingt mai fut le pendant du quatre août du privilège de sexe.

Mais, nous dit-on, c'est trop beau ! Le vote des députés sera blackboulé par celui des sénateurs, vieux, fatigués, incapables de comprendre et d'agir vite. N'ont-ils pas tout récemment donné la mesure de leur entêtement dans la rouerie en refusant de discuter la proposition de M. Louis Martin qui, précisément, réclamait pour les femmes le suffrage intégral ?

Voilà ce qu'on a dit ! On dit pire; et certains, aussi méprisants pour les Députés que pour les Sénateurs, accusent de machiavélisme le vote de la Chambre. Si elle a tout donné, c'est uniquement dans la pensée que le Sénat, mouvanté, reculerait d'autant mieux qu'elle se serait avancée davantage et qu'il refuserait tout. Une fois de plus, nos législateurs n'auraient été que des politiciens.

Au risque d'être jugée naïve, je prétends que ces suggestions sont des calomnies. On calomnie la Chambre, on calomnie le Sénat. « Il y a en toute chose le bon et le mauvais côté » a dit une philosophe; c'est du bon côté qu'il faut regarder; les âmes basses font le contraire. « Prenons garde d'être des âmes basses. On se rend dupe par la méfiance autant et plus que par la foi. Et les malins qui suspectent nos chers 344 « Pour » du vingt mai s'aveuglent eux-mêmes, à mon avis, sur ce qui s'est passé à la Chambre ce jour-là.

C'est, à mes yeux, beaucoup plus simple, plus humain et très beau. Je n'assistais point à la séance, mais j'ai lu l'*Officiel*. On sait ce qu'avaient été les séances antérieures. La Chambre se voyait devant un calice que, pendant plus de dix ans, elle avait éloigné, amusant l'opinion publique par le jeu des Commissions, dont les rapports favorables à la loi Dussaussoy se succédaient sans jamais atteindre l'ordre du jour. Cette fois l'opinion s'était faite impérieuse; il avait fallu s'exécuter. On délibérait avec nonchalance, on retardait l'heure du vote. La peur régnait de l'imminent « saut dans l'inconnu ».

Vous connaissez le cliché. « Réaction ou Révolution », voilà dans quelles aventures le vote des femmes pouvait jeter la France; et voilà pourquoi la majorité n'en voulait point. Mais le cliché ayant beaucoup servi s'était usé; les Honorables s'entendaient soupçonner tout haut de redouter le saut seulement chacun pour soi. Retomberaient-ils sur leur siège ou par terre ? C'était là tout l'inconnu. Oserait-on nier qu'une telle inquiétude ne soit naturelle ! Tous les soldats sincères ont avoué qu'ils avaient d'abord tremblé sous le feu; l'instinct de conservation nous attache non seulement à la vie mais aux biens qui en font le charme. Cependant, tant on se connaît peu soi-même, la majorité pensait peut-être réellement ne craindre la culbute que pour la République.

Soudain, une grande flamme, soufflée par les propres chefs des partis hésitants, a passé sur la Chambre. M. Viviani a porté la lumière sur le prétendu danger national du vote des femmes qui est apparu comme un danger-fantôme; il n'a plus été possible de se faire croire qu'on y croyait. Hardiment, alors, M. Briand tirant au clair le tréfonds des consciences, a dit en substance à ses collègues : Vous refusez aux femmes le vote législatif parce que leurs voix seraient un nouvel aléa dans vos réélections; et vous allez proposer au Sénat de leur accorder un droit restreint qui ne rendrait aléatoire que le sort des Sénateurs. C'est condamner la réforme : car pourquoi les sénateurs seraient-ils plus désintéressés que vous ?

On lira plus loin les impressions de séance d'une spectatrice. Mme Raspail si spirituellement lucide toujours, s'y serait-elle trompée, n'aurait-elle point flairé le machiavélisme ? Mais non; écoutons M. Alexandre Varenne : « N'émettez point un vote d'enthousiasme, s'écrie-t-il » : l'enthousiasme, c'est l'ennemi pour le texte de la Commission.

Mais la majorité a passé outre; la majorité était emballée; comme, par enthousiasme, les soldats se battaient pour le salut de la Patrie, dans l'oubli de leur vie, 344 députés ont voté, dans l'oubli de leur siège, pour l'honneur et le bien de la France. Ils ont été braves; ils ont fait un geste digne des héros du champ de bataille; plaies de leurs collègues dont un grand nœud de crêpe signé aux trois couleurs marque la place vide dans les bancs. J'ai la ferme espérance que si leur geste est semblable, peut-être le Sénat aussi n'en mourra, que sur le chemin du devoir où ils se sont engagés, ils trouveront les saines résolutions qui leur rallieront les électrices et leur regagneront la confiance, peut-être ébranlée, des électeurs.

Mais le Sénat confirmera-t-il ?

Je veux croire en lui. Il n'est point si caduc qu'on prétend avec l'arrière-pensée de l'enterrer. Les féministes en ont eu maintes preuves. Rappelons-nous son rôle à propos du droit de tutelle et du repos des femmes en couches, par exemple. Nous y avons des amis fervents et résolus dont je ne nommerai aucun ne pouvant les nommer tous.

On s'est exagéré la portée du refus de la proposition de M. Louis Martin par la Commission. On y a vu un « échec sanglant » au féminisme, tandis que ce fut surtout un acte de méthode. C'eût été un travail mal conçu que d'aborder ainsi le sujet, alors que la Chambre, prête à discuter la loi Dussaussoy, allait sous peu la transmettre au Sénat. M. Louis Martin prendra sa revanche, nous n'en voulons pas douter. Le Sénat aura aussi son vote d'enthousiasme qui sera comme celui de la Chambre la voix même de la sagesse.

La cote mal taillée des droits municipaux ne saurait plus satisfaire personne. Nous l'acceptions par désespoir d'avoir mieux et l'on nous a rendu l'espérance. Tous les autres grands pays, dira-t-on au Sénat, ont procédé par étapes. Précisément, l'expérience est faite; aucun n'est revenu en arrière et nous avons à rattraper l'avance qu'ils ont sur nous.

On se plaint des avantages que le traité de paix et la force des choses donnent à certains de nos Alliés. Nos législateurs leur laisseront-ils, de plus, une supériorité décisive en privant la démocratie française des citoyennes que les autres démocraties se sont assurées. Le Sénat porte à présent cette lourde responsabilité. S'il sait y répondre, notre Parlement en recevra une gloire unique. Il sera le seul au monde ayant émancipé les femmes sans invite gouvernementale.

Jane Misme.

LA SÉANCE DU VINGT MAI

20 Mai ! Il faudra retenir cette date. La Chambre des députés se rappelant que l'idéal démocratique exige l'égalité de tous les citoyens devant la loi, vient pour sa part d'accorder aux femmes le droit de suffrage intégral.

Nous avons témoigné notre reconnaissance aux orateurs qui ont défendu avec talent, avec ardeur, avec autorité, notre cause à la tribune, nous l'avons témoigné aussi aux députés qui retrouvant la pure tradition républicaine, se sont élevés au-dessus des intérêts particuliers pour donner toute leur valeur aux principes, en les faisant triompher.

MM. Jean Bon, Dumont, et Andrieux avaient déposé, non des amendements, mais des contre-projets à peu près semblables, le texte de MM. Jean Bon et Dupont auquel se rallie M. Andrieux est soumis à discussion :

Art. 1er. — *Les lois et dispositions réglementaires sur l'électorat et l'éligibilité à toutes assemblées élues sont applicables à tous les citoyens français sans distinction de sexe.*

M. Jean Bon développe avec beaucoup de talent, d'à-propos, de précision ce contre-projet. Lui aussi, bat en brèche les conclusions de la commission, les arguments — j'allais écrire les argties — que ses collègues ont apporté à la tribune pour enterrer le rapport pourtant bien humble de M. Flandin, ou pour démontrer l'inopportunité d'accorder aux femmes les droits qu'elles réclament.

M. Bon est un orateur disert, habile et spirituel. Il prononce distinctement, la voix porte et ne cornorne pas. La Chambre l'écoute avec intérêt, même avec sympathie.

M. Andrieux est un de ces hommes que l'âge ne trahit pas, c'est un jeune député qui défend avec éloquence la juste cause des femmes. Ses saillies, ses bons mots font une ambiance de bonne humeur propice aux bons votes.

M. Flandin en a dans l'aile, et avec lui M. Varenne. Il défend son rapport avec beaucoup d'habileté, il reprend les arguments dont il s'est déjà servi, la participation progressive et seulement progressive des femmes aux affaires publiques est son grand cheval de bataille, la crainte du Sénat son bouclier.

M. Viviani monte à la tribune. Un silence se fait.

Le grand orateur a prononcé, disons-le tout de suite, un admirable discours, il a emporté la Chambre au-dessus d'elle-même, il l'a fait planer au-dessus du pays. De ces hauteurs, elle a vu grand, elle a vu juste. Et nous ne savions ce qui nous charmait le plus de la pureté de langage à la forme parfaite, ou de ces envolées qui arrachaient les êtres à l'heure présente, les transportaient du fracas de la grande Révolution française, aux rumeurs de 1848 pour les lancer enfin dans la sérénité de l'avenir.

Nous ne faisons pas de citations ici, on trouvera plus loin, en deuxième page, les principales parties de ce remarquable discours, un des plus courts que nous ayons entendus.

La Chambre enthousiasmée applaudit, les tribunes n'y peuvent plus tenir... Les huissiers avisent, paternellement. Le calme se rétablit. La parole est à M. Alexandre Varenne qui, sentant le danger que vient de courir le projet, le supplie pour vient de courir le projet, le supplie pour M. Viviani, même de toute sa fougue. Il craint que ceux qui iront au-delà du projet de la Commission ne fassent qu'une manifestation au lieu d'une réforme.

M. Augagneur lance de nouvelles grenades sur la proposition Flandin et ajoute que puisqu'on ne veut pas l'écouter, lui, Augagneur, c'est-à-dire, repousser tout, et qu'on se montre disposé à accorder quelque chose, alors, il faut aller jusqu'au bout et voter pour l'intégralité des droits de la femme.

M. Briand se lève, on crie : « A la tribune ! » mais lui, fait un signe de dénégation, et familièrement mais avec quelle autorité, ajoute quelques arguments nouveaux, précise quelques points douteux. Lui non plus ne veut pas qu'on donne d'avance des gages au Sénat. D'ailleurs, il est persuadé que le projet Flandin ne franchirait pas les grilles du Luxembourg, tandis que la réforme totale a des chances d'être accueillie. Il dit encore : « avec cette demi-réforme, il arrivera que le conseiller général sera seul l'élu du suffrage universel, et non le député. » Cela porte. Lui votera le contre-projet Bon et Dumont, il espère que le vote de la Chambre suivra.

La cause est entendue. La Chambre vote...

On sait le résultat du scrutin : 344 pour — 97 contre (1).

L'émotion gagne les tribunes, on applaudit et ...la plus notoire parmi les militantes, se fait expulser, comme jadis les princes...

Mais la séance est terminée... vite on va féliciter les brillants orateurs, les bons manœuvriers, et l'excellent doyen, M. Jules Siegfried, joyeux de cette victoire, semble encore rajeunir.

Nous avons gagné la première manche, Mesdames, il reste une autre Bastille à conquérir.

Le Sénat, l'irréductible Sénat veille...

Nous savons que la lutte la plus difficile va commencer, suffragistes, serrons les rangs, coordonnons nos efforts et surtout, pas de fausses manœuvres. Vite, faisons le plan de campagne pour la conquête du Sénat.

Juliette François Raspail.

(1) Nous sommes obligées de remettre au prochain numéro les noms des députés qui ont voté pour et contre.

Félicitations de nos Alliées

La Présidente de l'*Union Française* pour le suffrage des femmes » a reçu les télégrammes suivants au sujet du vote de la Chambre des Députés accordant le suffrage complet aux femmes par 344 voix contre 97.

1° *Londres.* — Nos plus chaudes félicitations pour le vote splendide de la Chambre. *Comité central.*

1° *Bruxelles.* — Enthousiastes félicitations. Le vote de la Chambre des députés fait honneur à l'esprit de justice des représentants de la France. Il parachève la victoire du Droit; il donne aux mandataires belges l'impérieuse leçon de l'exemple. — *Jane Brigode,* Présidente de la Fédération belge pour le suffrage des femmes.

3° *Milan.* — Félicitations fraternelles et les plus vives pour la victoire complète et inespérée. — *Margherita Ancona.* Présidente du Comité pour le suffrage féminin.

4° *Genève* — Vibrantes félicitations, Association Suisse suffrage et Section génevoise.

Vote Chambre française capital, pour suffrage à Genève. Bravo. Merci. *Emilie Gourd,* Présidente de l'Association suisse pour le Suffrage des femmes.

New-York. — Vives félicitations. Mme Chapmann-Catt, Présidente.

Stockholm. — Félicitations très cordiales *Ann Holmgren, Signe Bergman.*

La Victoire des Suédoises

Les Suédoises possédaient depuis longtemps les droits municipaux, mais malgré les votes favorables de la Chambre, le Sénat leur avait, à plusieurs reprises, refuser les droits législatifs. Il vient de se laisser vaincre et c'est un signe caractéristique de l'atmosphère du moment. Le Sénat français saura le comprendre.

Guerre à l'Alcool

FETE SCOLAIRE

La Ligue Nationale contre l'Alcoolisme organise une grande fête scolaire qui aura lieu le dimanche 1er Juin, à 14 heures, au Trocadéro, sous la Présidence de M. Henri Robert. Des récompenses seront distribuées aux élèves des Ecoles de la Seine ayant participé au concours organisé par la Ligue Nationale.

Discours de M. le Professeur Debove et de Me Henri Robert. Concert avec le concours d'artistes des principaux théâtres et du 103e d'Infanterie.

Adhérez, faites adhérer à *L'Alcool.* Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 49, rue Jacob, Paris, Président : M. Jean Finot.

Agissons auprès du Sénat

Trois-cent-quatre-vingt contre quatre-vingt-dix-sept

Enfin, le voilà arrivé le jour où une Chambre française a consacré par une immense majorité le droit des femmes françaises à être des citoyennes. La date du 20 mai 1919 restera gravée dans nos annales et dans nos cœurs par un sentiment de joie profonde.

Nous avons eu peine à réfréner nos applaudissements dans les tribunes de la Chambre des Députés, lieu auguste où les hommes députés ont seuls le droit de pérorer indéfiniment mais où les femmes n'ont eu jusqu'ici que le droit de se taire. Nous espérons bien que lorsqu'elles utiliseront leur droit de parler à la tribune, elles se rappelleront leurs impressions d'auditrices et qu'elles montreront qu'on peut exposer beaucoup de choses importantes en peu de mots.

Nous ne savons pas le sort que réserve le Sénat au projet de loi donnant aux femmes le suffrage intégral, mais nous savons une chose, c'est que rien ni personne ne peut plus nous enlever le fait moral du vote de la Chambre et de sa splendide majorité. C'est un fait acquis à l'Histoire et qui a une importance capitale aux yeux du monde entier. Il réhabilite à la fois la femme française qu'il remet à sa place naturelle et méritée dans son pays, et il réhabilite aussi le Parlement français qui a su du moins faire un premier geste en vue de la reconnaissance du droit féminin. Les télégrammes enthousiastes que nous publions plus loin sont un témoignage de la joie manifestée par nos amies suffragistes de l'étranger.

Cependant l'heure n'est pas venue pour les suffragistes de s'endormir sur leurs lauriers ; il leur faut mener une campagne intense auprès des sénateurs de leur département ou de leur ville, pour les prier de voter en faveur du suffrage féminin. Quelles ne se préoccupent pas de savoir si ces sénateurs les connaissent ou non, l'important est de manifester un désir que beaucoup de gens croient inexistant et d'agir très rapidement car la discussion du projet de loi est prochaine. Un modèle de lettre publié ci-dessous et qui peut être modifié à l'infini servira d'exemples à celles qui croient ne pas savoir comment elles doivent écrire.

La plus modeste des ouvrières de la ville ou de la campagne a le même droit que nous toutes de manifester son opinion, et le *devoir très positif* de nous aider en faisant pression sur les sénateurs. Nos parlementaires sont plus sensibles qu'on ne croit aux lettres reçues de leurs électeurs ou futures électrices; plus les lettres seront nombreuses, mieux cela vaudra; écrivez et faites écrire.

« Femme, osez être » : c'est le moment pour toutes les féministes de se rappeler ce principe et de le mettre en pratique. Il faut voir les sénateurs, leur écrire ou agir sur eux d'une façon quelconque. Si nous désirons le succès, sachons le *vouloir* et agir en conséquence.

La Présidente de l'Union Française pour le suffrage des Femmes.
Marguerite de Witt-Schlumberger.

MODELE DE LETTRE

Date.

Monsieur le Sénateur,

Puisque c'est vous qui représentez notre région au Sénat, c'est à vous que je m'adresse pour vous demander instamment de bien vouloir voter en faveur du suffrage féminin lors de la discussion prochaine du projet de loi. Je désire voter et je connais beaucoup de femmes qui sont de mon avis, et qui comprennent maintenant l'utilité du droit de vote pour défendre leurs intérêts et ceux de leur famille, et l'utilité du vote pour lutter contre la tuberculose, l'alcoolisme et la criminalité.

Comptant sur votre bienveillance, Monsieur le Sénateur, je vous prie d'agréer l'expression de mes respectueux sentiments.

Signature.

Les Sociétés féministes aux Sénateurs

Les grandes Associations féministes ont adressé à tous les Sénateurs la lettre suivante :

Monsieur le Sénateur,

La Chambre des Députés vient de nous accorder nos droits politiques. Malgré les préjugés, malgré les intérêts les plus divers qui semblaient porter certains à nous être opposés, elle n'a pu résister devant les arguments de justice et de droit que nos amis lui ont présentés.

La Chambre a compris que les filles de la République Française ne devaient pas et ne pouvaient pas continuer à être mises sur le même rang que les mineurs, les criminels et les incapables. Elle a compris notre humiliation vis-à-vis des femmes du monde entier qui, presque toutes, ont obtenu le suffrage, alors que notre Pays semblait encore douter de nous.

Notre cause est maintenant entre les mains du Sénat, et c'est en toute confiance que nous attendons sa décision.

Nous ne pouvons, dès maintenant préjuger de son opinion, mais après le vote de la Chambre, nous sommes certaines que le Sénat exigera lui aussi, une large discussion.

Les justes causes ne craignent que l'étouffement; ce que nous venons vous demander aujourd'hui, Monsieur le Sénateur, — car les élections sont proches — c'est de porter sans délai la question à la Tribune. Nous sommes sûres qu'alors tous les hommes de cœur, tous les vrais démocrates seront avec nous. Notre cause est juste et rien ne pourra l'empêcher d'aboutir; les retards d'une procédure parlementaire ne pourraient que créer dans le Pays un malaise fâcheux. « Les forces féminines ne doivent pas se gaspiller en agitation » : dans l'époque de régénération que nous traversons, ce qu'il faut, c'est du calme et du travail.

Donnez-nous notre part de responsabilité dans la Nation et nous tâcherons d'être dignes de votre confiance, dignes de notre Pays.

Croyez, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de nos sentiments de haute considération.

Pour le Conseil National des Femmes Françaises (Fédération de 150 Associations féminines),
La Présidente,
Mme Jules Siegfried.
La Secrétaire générale,
Mme Avril de Sainte-Croix.

Pour l'Union Française pour le suffrage des Femmes (Fédération de 80 groupes départementaux) :
La Présidente,
Mme de Witt-Schlumberger.
Les Secrétaires générales,
Mme Brunschvicg; Mme Pauline Relour

Pour la Ligue Française pour le Droit des femmes :
La Présidente,
Mme Maria Vérone.

Pour l'Union fraternelle des Femmes :
La Présidente,
Mme Amélie Hammer.
La Secrétaire générale,
Mme Juliette François Raspail.

Pour la Société pour l'amélioration du Sort de la Femme : **Mme Fonsèque.**

Pour le Droit Humain : **Mlle Mesnage.**

La Commission du Sénat

Le Sénat a remis à une Commission le soin d'étudier la loi votée par la Chambre et accordant aux femmes leurs droits électoraux.

Cette Commission est composée de celle qui fut chargée l'année dernière d'examiner la proposition de loi de M. Louis Martin; elle comprenait dix-huit membres, auxquels s'adjoindront cette fois neuf membres nouveaux : MM. Servant, Savary, Laurent-Thiéry, Rouby, Magny, Bienvenu-Martin, Castillard, Milan, Limouzin-Lamothe, Lamarque.

L'action du Conseil National des Femmes

Assemblée statutaire du 15 Mai 1919

La présidente, Mme Jules Siegfried, excuse Mme Maillard retenue à Rouen. Elle fait part de la décision qu'a prise Mme Kergomard de donner sa démission de présidente de la section d'éducation, son grand âge ne lui permettant plus de déployer une aussi utile activité; Mme Siegfried propose d'envoyer à Mme Kergomard, qui reste membre d'honneur du C. N., une adresse de reconnaissance pour le travail qu'elle a accompli pendant de longues années avec autant de dévouement que de compétence. (*Applaudissements de l'assemblée.*)

Mme Avril de Sainte-Croix lit une lettre de la Société pour l'amélioration du sort de la jeunesse, fondée par Maria Deraismes, invitant le C. N. à se joindre à une manifestation à organiser en l'honneur de la grande féministe.

Le Comité ayant décidé d'envoyer une délégation, l'assemblée ratifie; elle applaudit les paroles émues par lesquelles la secrétaire générale rappelle la grande figure de la disparue. La manifestation aura lieu le 6 juillet. Les membres du Conseil sont invitées à porter la broche-insigne du C. N. F. F. dans tous les cas où elles représentent le Conseil et même aux séances du Conseil.

Une demande d'adhésion du Foyer lorrain et de membres auxiliaires : Mme Raoul Sautter, docteur Alix Hartmann, Mme Odier, est acceptée.

Correspondance étrangère.

Un grand succès en Italie. — L'incapacité civile de la femme mariée est abolie, la femme italienne est émancipée civilement, elle espère obtenir bientôt ses droits au suffrage municipal, puis plus tard ses droits législatifs. La France se laisse gagner de plusieurs longueurs par sa sœur latine.

De Brooklyn, annonce d'un grand et chaleureux meeting. Cinq millions de femmes ont protesté contre les déportations. Mme Farman a été reçue par M. Clemenceau; il a été impressionné par cette manifestation. Mme Farman, qui s'est engagée en Serbie, a rendu d'immenses services, elle a gagné une décoration dans l'armée serbe et... le grade de sergent.

De Grèce. — Le Conseil National des femmes grecques demande à rester en relations suivies avec le Conseil français; la présidence est passée à Mme Schliemann, puis à Mme Antonopoulo, nièce du ministre.

Le Conseil grec demande des précisions au sujet des déportations et des condamnations par ordre, stigmatisées par la *Presse* et la *Française*. Il a été répondu que ce qui a été oublié au sujet des déportations est exact; on ne saurait affirmer que les continuations ont eu lieu par ordre, on manque de renseignements à ce sujet.

Une autre question traite de la participation du Conseil au Congrès des femmes pour la Paix. L'invitation à ce Congrès n'a été remise à la secrétaire générale qu'à son retour de Suisse, trop tard pour prendre une résolution; mais le Congrès ayant voté sa réprobation absolue du traité de paix et envoyé ses sympathies à l'Allemagne, on juge qu'il est préférable de n'avoir pas assisté à ce Congrès.

Des lettres émanant du Danemark, de Norwège, de l'Uruguay, complètent cette correspondance étrangère.

Propositions.

Le Conseil est invité à participer à l'*Exposition de Strasbourg.* L'assemblée vote l'acceptation. Les sociétés fédérées au C.N. seront invitées à participer à cette exposition.

2° *Extension du bureau.* — Il est proposé de porter à huit le nombre des vice-présidentes pour faire une part plus large aux sections de province. (Adopté.) De créer une fonction de secrétaire générale-adjointe et une autre de secrétaire déléguée à la presse nationale et internationale. (Adopté.)

3° *Assemblée générale en Alsace.* — Le Conseil ayant décidé, l'an passé, que la première assemblée générale qui suivrait la paix aurait lieu en Alsace, il est proposé qu'en octobre prochain l'assemblée générale se tienne à Strasbourg avec rayonnement à Mulhouse et à Metz. L'assemblée accepte cette proposition avec enthousiasme. La présidente espère que de grandes facilités seront accordées et que les membres seront nombreux qui partiront en automne pour l'Alsace.

Communications.

Les travaux faits pour être présentés à la Conférence de la Paix et l'accueil réservé aux délégués ayant fait l'objet de longues communications dans la presse et dans la *Française*, il est décidé de passer outre, ainsi que pour ce qui concerne la Ligue des Nations.

Comptes-rendus des sections.

Assistance et prévoyance sociales. — Mme Eugénie Weill rappelle que la section s'est réunie le 23 mars et le 26 avril, conformément aux statuts.

Il y fut traité de la reconstitution des foyers détruits et de la participation de la Croix-Rouge américaine.

M. Georges Risler traita cette question avec son habituelle compétence. Une tentative de création de jardins d'enfants dans les quartiers populaires, due à Mlle Suzanne Benoit-Lévy, mérite un encouragement.

Un rapport de Mme Marg. Hérold sur l'assistance aux blessés nerveux de la guerre a retenu l'attention des membres de la section; ces blessés, d'une catégorie spéciale, étant en général délaissés et peu plaints.

Le 26 avril, Mme Grumbach parle de la cantine-refuge du VIe arrondissement et de ses filiales. On n'y sert pas que des repas, un vestiaire, un abri, un foyer de l'enfance y sont adjoints. La vice-présidente de la section, Mme Henri Nathan, a fait une remarquable étude sur la loi relative aux dommages de guerre. (Voir la *Française*, cette étude y ayant paru *in extenso*.)(1).

Le *centre d'informations* fonctionne, rue Pigalle, et a déjà rendu de grands services. On s'y intéresse non seulement en France, mais à l'étranger, jusqu'en Argentine. Le ministère de l'Intérieur, reconnaissant des services rendus et sur la proposition du Directeur de l'hygiène sociale, M. Brisac, a accordé une subvention de 500 francs avec promesse de renouvellement.

Education (Ecoles maternelles).

Mme Kergomard envoie un rapport très documenté sur le « Statut des écoles maternelles ».

1° Le personnel sera choisi parmi les élèves des écoles normales qui sont munies du brevet supérieur et de l'attestation de la 3e année d'E. N. a été consacrée en fruit à l'éducation des enfants de 3 à 6 ans. (Education physique, morale, intellectuelle) ; 2° Traitement identique à celui des institutrices primaires; 3° Même nombre d'heures de travail; 4° Mêmes droits pour les congés des grandes vacances.

(1) Une partie de cette étude ne paraîtra, nous la donnerons dans un des plus prochains numéros.

...Enseignement hospitaliers ; 5° Avancement ...

Un stage des inspectrices des écoles ma... Enseignement primaire. — Mme Evard ... une note sur le fonctionnement de la commission, qui étudie l'organisation des écoles au point de vue de l'hygiène. Elle a visité des écoles à Asnières et... pouvoir y créer une installation, ... mais c'est à Paris, dans le XV^e^ ar... que pourra se faire cette installation. Deux écoles ont été désignées par le maire.

La sous-commission a déterminé avec ... les grandes lignes de cette organisation, à savoir : la désignation d'une « directrice sanitaire » qui, avec l'aide de deux infirmières-visiteuses et d'une femme... surveillera, examinera au point de vue sanitaire individuelle, revisée tous les trimestres. Les enfants devront être pesés mensuellement. Il y aura une personne propre... dans la visite quotidienne des enfants ; à la mise en observation de ceux qui seront reconnus « mal à leur aise » ; aux soins immédiats des bobos de peu d'importance ; au service des bains-douches, de la cuisine, et généralement de tout ce qui touche à la santé de l'enfant.

L'action sanitaire commencée à l'école sera complétée par les visites faites dans les familles par les infirmières-visiteuses (qui seront rétribuées).

Le reste n'est qu'une question de mise au point. On espère trouver les concours financiers indispensables à la réalisation ... projet.

Enseignement secondaire. — Le travail de la section a abouti au vœu suivant que communique Mlle Desprez :

L'enseignement secondaire, disent les considérants, ne correspond plus aux besoins et aux désirs des familles. La préparation aux divers baccalauréats (indépendamment du diplôme), organisée pour suivre l'exemple donné par des établissements libres, est insuffisante, parce que hâtive, occasionne un surcroît de dépenses et un surmenage nuisible aux jeunes filles qui veulent continuer leurs études dans les facultés.

Les jeunes filles ont droit à la même culture que les garçons.

La section *émet le vœu* que les pouvoirs publics organisent la préparation régulière et normale des divers baccalauréats par l'établissement de 7 années secondaires et par l'adjonction de quelques heures de cours supplémentaires, latin, mathématiques.

Proteste contre l'institution possible d'un baccalauréat exclusivement réservé aux femmes, ce qui constituerait pour elles un privilège, donc une *infériorité*.

Demande en outre que le diplôme délivré après 3 années d'études, renforcé et rendu public, obtienne de nouvelles sanctions (droit d'ouvrir un établissement d'instruction; de priorité, ou une majoration de points dans les examens d'entrée de certaines administrations;

Que soit organisé dans les lycées une 3^e^ année pratique de préparation à la vie sociale et comprenant des cours d'économie sociale, de droit, de sciences appliquées, d'hygiène, de puériculture, de tous enseignements correspondant aux besoins locaux.

Hygiène. — La section d'hygiène, dit Mme Alphen Salvador, a continué l'étude des diverses questions qu'elle avait mises à son programme : Créations de garderies ... Chambres d'allaitement dans les usines ; amélioration de l'organisation des crèches déjà existantes; diffusion de l'enseignement de la puériculture.

Les industriels répugnent à la création de chambres d'allaitement, ils craignent les complications possibles et les responsabilités. Ils ont, pendant la guerre, adopté le projet de chambres collectives situées à proximité de plusieurs usines. Aujourd'hui, ils utilisent les crèches existantes en payant une légère redevance et en autorisant les ouvrières à sortir pour allaiter. Il n'y a actuellement contre les industriels aucun moyen d'action.

Pour ce qui est des crèches existantes, Mme le docteur Mulon a procédé à de nombreuses enquêtes. La mauvaise réputation des crèches est due à l'insuffisance du personnel, causes : absence d'enseignement de la puériculture, médiocrité des salaires.

Le personnel pourrait être choisi à l'école de puériculture qui rend les plus grands services (rapport de Mme Cardane Andrée); en attendant que soit réalisée cette idée ; la mère élevant son enfant sous la direction éclairée des consultations de nourrissons. Mme Bogler a apporté à la section d'intéressants renseignements concernant Puteaux et Suresnes. Elle a pu, avec l'appui de la municipalité, organiser une coopérative de travail à domicile. (125 ouvrières gagnant 8 fr. par jour.) L'œuvre est complétée par des garderies et des jardins d'enfants. Un service d'orientation professionnelle pour les enfants au-dessus de 12 ans fonctionne dans cette œuvre. Il faut encourager l'effort des municipalités. Des initiatives du docteur Marchou, de Mme le docteur Girard-Mangin, ont paru dans les comptes-rendus de la section.

Législation. — Courte communication de Mme Pichon-Landry, et annonce d'une conférence d'une dame italienne, Mme d'Amélio Tivoli, qui parlera sur la réforme de la loi : l'incapacité légale de la femme mariée.

Suffrage. — Mme Vérone donne un compte rendu financier assez détaillé de ce qu'il coûte les affiches et les tracts « La femme doit voter ». Elle rappelle qu'une pétition a été adressée à la commission du Sénat, qui s'est prononcée contre le suffrage féminin sans avoir entendu les pétitionnaires. Cette protestation a été envoyée à tous les sénateurs.

Le rapport Flandin devant venir en discussion à la Chambre, une lettre fut envoyée à M. Varenne, qui la laissa sans réponse. Mme Siegfried en ayant eu copie, envoya le groupe des Droits de la femme. Les délégués, reçues par ce groupe, discutèrent au courant des amendements Flandin, Bonnevay, Boulloux-Lafont, de Mun, etc.,

Mme Vérone dit que l'affiche du Conseil est indispensable, il serait utile d'en faire un autre simple. Mme Siegfried propose de nommer une petite commission pour étudier la question financière, on y appellera des délégués des sociétés suffragistes.

Mme Brunschvicg. — L'effort de la section a porté sur le vœu à présenter à la Conférence de Paix. On en connaît le résultat. Mme Brunschvicg fait connaître la collaboration de la section à la charte du travail, préparée par l'Union des groupements qui ont déjà travaillé en vue de la Conférence de la Paix.

Il a été décidé d'organiser un Congrès du travail féminin qui aura pour but de rechercher les solutions nationales et internationales. Des comités existent dans tous les pays. Ils auront pour mission d'étudier les lois protectrices concernant les femmes. Ils se réuniront au moment de la Conférence internationale du travail dans la même ville, afin que les femmes déléguées à cette dernière se mettent d'accord sur les problèmes du travail. Le prochain congrès aura lieu à Washington en octobre ; les comités s'y réuniront sur l'invitation des dames américaines.

Unité de la morale. — Mme de Witt-Schlumberger fait part de la conférence organisée par la section et qui a eu lieu le 4 mai à la mairie du X^e^ arrondissement. Le docteur Léon Bizard, médecin de St-Lazare, a plaidé [illegible] plus de 200 personnes la cause des prostituées : des solutions sensées.

Le compte rendu en a été donné dans le dernier numéro de la Française.

Groupes départementaux. — Mlle [illegible] conférence [illegible] à Tours le foyer continue à fonctionner avec activité il est intéressant de noter que l'assurité militaire a demandé la création d'un organe de placement dans le foyer du soldat.

Nous compléterons le compte-rendu des sections départementales.

Juliette François Raspail.

Aperçu des Discours de la Chambre

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement les discussions qui ont abouti au magnifique vote de la Chambre le 20 mai. Voici du moins quelques passages saillants des discours de nos amis favorables à notre cause.

M. FLANDIN

La loi des siècles est plus forte que la loi des hommes. Au cours du dix-neuvième siècle, le travail a été concentré dans l'usine et dans les grands magasins et, pour la recherche de leur pain quotidien, la mère et même l'enfant ont été obligés de déserter le foyer familial pour entrer à l'usine ou à l'atelier.

Pourquoi leur en vouloir? Sont-elles responsables de cette transformation sociale de leur condition?

Croyez-vous que par atavisme, par instinct, les femmes ne seraient pas plus volontiers conduites aux côtés d'un berceau que devant une machine-outil? Croyez-vous qu'elles aient assisté de gaîté de cœur à cette nouvelle forme de lutte pour la vie que leur a imposée notre société bourgeoise?...

Nous réclamons pour les femmes qui ont été imprudemment abandonnées dans la lutte pour la vie, le droit de faire entendre leur voix pour obtenir enfin une législation plus prévoyante, une législation adéquate aux nouvelles conditions de la vie sociale. (*Applaudissements.*)

M. BRACKE

La raison, les principes et l'intérêt du pays entier militent également en faveur du suffrage des femmes... N'est-il pas encore plus extraordinaire de rencontrer des esprits capables de nier l'influence heureuse que les femmes pourraient exercer dans la vie publique, assez prévenus pour ne pas avouer qu'elles sont tout particulièrement qualifiées pour discuter, trancher et résoudre un grand nombre de problèmes qui se posaient hier, que nous n'avons pas su liquider — nous hommes — et qui, aujourd'hui encore, s'imposent de...rochef à notre attention avec une acuité toute nouvelle?

Parmi ces problèmes figurent notamment tous ceux qui se rapportent de façon plus ou moins directe à la protection de l'enfance et de la maternité, aux multiples formes de l'assistance et de l'hygiène. Qualifiées pour en discuter, pour concourir à l'élaboration des lois qui les traitent, pour les pénétrer de leur esprit pratique, expérimenté, de leur amour et de leur générosité infinie, les femmes le sont, certes, tout autant et même davantage que le plus averti d'entre nous. (*Très bien! très bien!*)

M. DOIZY

Parmi ces femmes qui se signalèrent entre toutes par leur dévouement, leurs qualités d'initiative et de cœur, figurent celles-là même qui ont pris place à la tête du mouvement féministe dans ce pays; et si je m'abstiens de citer des noms, c'est non seulement pour ménager des modesties sincères, mais aussi parce qu'ils sont dans toutes vos mémoires.

Bref, si pour résumer ma pensée d'un mot, on peut dire que l'œuvre accomplie par les femmes dans le domaine privé, alors qu'elles étaient dépourvues de leurs droits, est un sûr garant de ce qu'elles feront dans le domaine public, lorsque l'homme cessera de profiter de ses droits prétendus pour leur refuser les leurs.

Mais il est d'autres garanties des espoirs que nous plaçons dans la collaboration des femmes : elles nous sont fournies par les qualités mêmes qui les caractérisent et qui ont imprimé une marque si originale et si profonde à leur action durant les siècles passés et dans le temps présent.

Loin de nous la pensée de placer toutes vertus dans les femmes, de les différencier radicalement de l'homme, ou de restreindre le champ de l'activité masculine en ne lui reconnaissant que des moyens limités ou particuliers. Nous pensons que les personnes d'esprit juste abandonneront totalement, dans l'avenir, le critérium du sexe pour ne plus reconnaître que celui de la compétence et de la vertu, « des vertus et des talents » comme dit notre immortelle Déclaration des droits. (*Très bien! très bien!*)

Ceci dit, avouons en toute franchise que la femme est incomparablement qualifiée pour se pencher au-dessus de la misère et des souffrances, dire les paroles qui calment, faire les gestes qui réconfortent, appliquer les remèdes qui guérissent. (*Applaudissements.*)

Là où l'homme n'apporte qu'un dévouement insuffisant et fugitif, la femme fait preuve d'une persévérance inlassable, ne se laissant rebuter, ni par les difficultés apparentes ou passagères, ni par les désillusions; là où il fait souvent preuve d'une rudesse, peut-être plus superficielle que profonde, la sensibilité féminine accumule des trésors de patience et de douceur; il est certain que les femmes éprouvent la douleur d'autrui avec plus d'intensité que nous, qu'elles y compatissent davantage et que la maternité, fonction sublime, amasse en elle des richesses inépuisables de dévouement, de bonté et de pureté. (*Très bien! très bien!*)

M. AUGAGNEUR

Nous considérons que beaucoup de femmes ont une supériorité intellectuelle et morale marquée sur beaucoup d'hommes qui ont le droit de vote.

Nous n'en sommes plus aux sarcasmes de Molière dans les *Femmes savantes;* nous n'en sommes même pas à l'intérêt un peu hautain du doux Fénelon dans sa lettre sur l'*Education des filles.* Nous proclamons leur droit théorique absolu à l'égalité politique comme à toutes les autres égalités.

M. SIEGFRIED

N'hésitons pas, mes chers collègues, à donner à nos femmes dans la vie publique, une place égale à celle que nous leur donnons dans la vie privée.

La mère de nos enfants n'est-elle pas, dans notre intérieur familial, notre égale? Ne la consultons-nous pas dans maintes occasions, et n'avons-nous pas à nous louer de ses conseils sûrs et avisés?

N'est-ce pas elle surtout qui s'occupe de l'éducation de nos enfants? Et si nous nous en rapportons souvent à elle à cet égard, n'affirmons-nous pas ainsi ses facultés intellectuelles et morales? (*Très bien! très bien!*)

Mais, me direz-vous, vous vous faites des illusions, la décision est grave, et graves aussi ses conséquences. Toutes les femmes ne sont pas instruites, sûres et averties.

Parfaitement, mais les hommes le sont-ils tous, mes chers collègues ?

Unissons nos qualités et nos défauts, je formerons, croyez-moi, un levier puissant, dont les résultats bienfaisants ne tarderont pas à se faire sentir, car il est basé sur un principe dont tous nos alliés ont voulu l'application.

...Vous le voyez, messieurs, les femmes par leur endurance, leur travail incessant dans tous les domaines, leurs angoisses maternelles et conjugales, virilement acceptées, ont, elles aussi, personne n'y contredira, participé à la victoire. Et maintenant nous ne leur tendrions pas cordialement et sincèrement une main fraternelle, pour qu'elles viennent s'associer à la grande rénovation de la patrie et de l'humanité, (*Très bien! très bien!*) qui doit succéder à l'ère tragique et meurtrière, où à côté de nous, comme de bons soldats, sans réclamer ni éloges, ni applaudissements, elles ont fait face à l'ennemi?

La France serait-elle la dernière à accorder le droit de vote aux femmes? Non, cela est impossible. La Chambre, je n'en doute pas, va faire ce geste de justice et de reconnaissance. (*Vifs applaudissements.*)

M. Fernand MERLIN

« La femme n'est pas faite pour la politique », répète-t-on à plaisir. Pour la nôtre, devrions-nous dire, ou pour celle que les hommes ont trop souvent pratiquée. Si la politique est synonyme d'agitation, de violences, d'injures ou de diffamations, évidemment non, la femme ne doit pas faire de politique et je l'engagerais vivement à n'y jamais entrer. Mais si, au contraire, la politique est l'étude raisonnée, généreuse de toutes les questions individuelles ou collectives, quel inconvénient y a-t-il à demander la collaboration des femmes à cette action publique? (*Très bien! très bien!*)

M. PHILBOIS

M. LEFEBVRE DU PREY. — La majorité des femmes et des mères de France, elles, ne demandent qu'une chose: rester femmes.

M. PHILBOIS. — Elles le resteront quand même.

M. LEFEBVRE DU PREY. — Vous voulez que la femme, lorsque le mari rentrera, s'en aille remplir des fonctions publiques, qu'elle s'en aille au club ou à la réunion préparatoire d'élections. On vote tous les ans chez nous.

M. PHILBOIS. — Elle va bien à la messe, cela ne l'empêche pas de soigner ses enfants.

M. Alexandre VARENNE

Je me rappelle, au cours d'un voyage au Danemark, en 1910, avoir pris des informations sur la manière dont s'était comportée une loi nouvelle accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales. C'est le bourgmestre de la capitale qui me renseigna lui-même et je pus donner à un journal de Paris une relation de notre entretien.

Les choses s'étaient passées de la façon la plus simple. Trois listes étaient en présence; il s'agissait d'élections municipales avec représentation proportionnelle ; chacune des listes renfermait un certain nombre de femmes ; huit avaient été élues : trois sur la liste socialiste, trois sur la liste libérale, deux sur la liste conservatrice. Que s'était-il passé au lendemain de l'élection? Les huit élues appartenant cependant à trois partis politiques différents, s'étaient rencontrées pour travailler ensemble ; elles étaient entrées dans les commissions où leur compétence particulière pouvait rendre des services, commissions relatives à l'hygiène, à l'assistance, aux soins et à l'éducation des enfants.

Le bourgmestre de Copenhague m'affirmait que déjà — et on était à peine à une année des élections — la présence de ces huit femmes au conseil municipal avait produit d'excellents résultats et que des mesures très heureuses avaient été prises sur leur initiative.

C'est cette expérience que nous voulons faire en France. (*Très bien! très bien!*)

M. Jean BON

...Ne profiteront de cette faculté que celles qui y voient un intérêt quelconque. Est-ce que leur nombre sera extrêmement élevé? Messieurs, je le souhaite. Pour ma part, je crois qu'en effet il s'agit là non seulement d'un droit, mais d'un devoir et que les femmes n'ont pas plus que les hommes qui sont leurs compagnons et leurs conjoints le droit de se désintéresser de la vie de la municipalité, de la vie du département, et surtout de la vie de la nation dans laquelle elles vivent.

M. ANDRIEUX

Messieurs, ce n'est pas une récompense — quoique je m'associe à ce qui a été dit des services rendus par la femme française — c'est une justice que je demande pour elle. C'est la revendication d'un droit, et ce droit, qui a pour corollaires des devoirs qu'elle saura remplir, découle de la nature même de nos institutions. Nous sommes une démocratie. Qui dit démocratie dit gouvernement de tous, qui ne permet pas l'exclusion d'une partie de la collectivité humaine. L'organe de la souveraineté, dans toutes les constitutions nationales, c'est le suffrage universel. Qui donc oserait dire que le suffrage est universel quand la meilleure moitié du genre humain est exclue du suffrage? (*Mouvements divers.*)

Cette injustice a trop longtemps duré.

Le jour où les femmes seront parmi nous, les hommes seront meilleurs, les lois que vous ferez seront plus humaines. Le féminisme, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, apportera parmi nous plus d'humanité. La femme est bonne ; elle est meilleure que l'homme. Toute cruauté, toute violence lui répugne et, dans l'ordre des conflits nationaux ou internationaux, elle jouera son rôle pacificateur. Elle contribuera à éviter les luttes entre les citoyens, les luttes entre les nations parce qu'elle a horreur du sang. *Bella matribus detestata*, a-t-on dit depuis longtemps.

M. VIVIANI

Combien de fois n'avons-nous pas vu venir dans notre cabinet, apportant des confidences mouillées de larmes, des femmes qui, la veille, du haut d'une beauté précaire ou d'une fortune passagère, se croyaient les maîtresses de leur destinée, qui étaient tombées d'un seul coup dans la détresse morale ou matérielle nous demander conseil? Nous étions obligés de leur dire «que la loi était muette, que le code était vide. Elles se rebellaient à la pensée qu'un code avait pu être constitué de cette manière et nous, nous n'osions leur répondre qu'elles se souciaient de leur propre malheur en ce jour sans avoir songé autrefois aux misères des autres. Ce sont généralement les femmes malheureuses qui se rendent compte dans ces conditions de la nécessité des réformes. Qu'a-t-on donc fait et pouvons-nous être si fiers de notre législation civile et pénale? Il a fallu attendre jusqu'à ces dernières années pour qu'au rapport de M. Viollette on votât une loi sur la recherche de la paternité; et, des années après les autres pays, nous avons subi cette abjection morale : une femme, au lendemain d'une naissance clandestine, recevant sur sa débilité la totalité de la responsabilité de la faute commune, tandis que le séducteur joune, et souvent riche, s'évadait pour aller chercher à travers le monde de nouvelles faveurs et de nouveaux sourires. (*Vifs applaudissements.*)

...En réalité il n'est pas possible que vous maintenions la France républicaine dans cette situation; si nous pouvions contempler des yeux et de l'esprit des nations qui ne sont pas en république et où le bulletin de vote est remis aux femmes, si nous devions constater que nous en sommes là après la guerre, nous, les fils de la Révolution, reculant parce que nous manquons de hardiesse et de noblesse, on pourrait se demander ce qui nous restera au fond de nous-mêmes de zèle et d'ardeur pour aborder les grandes réformes que nous réserve l'avenir. (*Vifs applaudissements prolongés. — L'orateur, en regagnant son banc, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

M. BRIAND

Nous avons vu, dans d'autres pays, l'idée du suffrage universel entraîner l'application de ce suffrage au profit des femmes. On a procédé à des expériences timides, on a fait entrer les femmes dans les assemblées communales ; on les a appelées à l'administration, on a compris qu'elles étaient peut-être mieux qualifiées que l'homme pour régler certaines questions sociales d'hygiène, de santé publique et pour constituer ce qu'on a appelé le foyer dont les hommes se sont toujours désintéressés. Et, tout cela, depuis des années et des années. Aujourd'hui, nous commencerions, en nous reportant à trente années en arrière, les petites expériences qui se sont faites lentement dans d'autres pays? Mais, puisque ces expériences ont donné des résultats, c'est donc que la femme est apte à les donner même dans notre pays, je dirai surtout dans notre pays. (*Applaudissements.*)

Dès que se pose la question de savoir si la femme, sans déserter son foyer, mais décidée à l'améliorer, ce que nous n'avons pas su faire à sa place, dès que se pose la question de savoir si la femme vivra, dans son foyer, à côté de l'homme et dans la vie publique à côté de l'homme, elle ne peut être résolue que par l'affirmative. Aussi, je vote pour l'égalité des droits de l'homme et de la femme devant le suffrage universel. (*Applaudissements.*)

(*Officiel*, 9, 16, 21 mai 1919.)

Une enquête sur la Repopulation

Le journal l'Eclair *nous demande d'adresser à nos lectrices l'appel suivant :*

Madame,

Nous ouvrons une grande enquête sur cette question : « Comment encourager la repopulation »?

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'intérêt que présente une pareille question; on peut dire sans exagérer qu'elle domine l'avenir de la France. Tous doivent donc s'en préoccuper, mais il n'est point d'opinion plus autorisée que celle que pourraient exprimer les femmes. C'est à elles qu'il appartient de rechercher et de proposer les remèdes les plus propres à conjurer la crise grave dont la France souffre depuis tant d'années : au moment où les femmes vont obtenir sans doute le droit de voter pour lequel elles ont mené une si ardente campagne, il est nécessaire qu'elles fassent entendre leur voix et qu'elles suggèrent aux législateurs — qui jusqu'à ce jour ne les ont jamais entendues — les mesures les plus rationnelles et les plus pratiques.

Vous n'avez jamais cessé, Madame, de vous préoccuper de cette question : vous avez médité sur les solutions qu'elle comporte et votre haute autorité rendra précieuse votre collaboration. Votre opinion, que nous sollicitons respectueusement, aidera certainement à trouver la solution de ce grave problème dont il n'est pas excessif de dire qu'il intéresse le salut de la patrie.

Nos lectrices voudront bien répondre à ce questionnaire et nous envoyer leurs opinions au secrétaire général de l'*Eclair*, 10, Faubourg Montmartre, Paris.

QUESTIONNAIRE

Comment encourager la repopulation?

1° *Le problème du logement :*

Quelles mesures prendre pour permettre aux grandes familles d'avoir des appartements suffisamment vastes et hygiéniques ?

2° *Le problème financier :*

a) Le dégrèvement : l'impôt sur le revenu ne dégrève les familles nombreuses que dans une proportion dérisoire.

b) Aide : ce qu'a fait l'Etat, jusqu'à présent, pour ses fonctionnaires est insuffisant.

Que peut-il faire de plus ?

Quelle mesure peut-il prendre en faveur des particuliers ?

3° *Le problème des naissances :*

C'est dans la misère et l'égarement que les familles procréent le plus. Quelle propagande sera la plus efficace pour éviter les tares qui pèsent sur l'enfance ? (Le problème contre l'Alcoolisme).

4° *A titre d'indication, signalons qu'au Japon, l'adulte doit à sa mère 10 0/0 de son gain. Une telle mesure peut inciter la mère à avoir des enfants, et est plus effective que la loi française stipulant que l'enfant doit aide et secours à ses parents. Aurait-elle chance d'être adoptée chez nous ?*

Bulletin des Sociétés Féministes

Les communications des Sociétés doivent nous parvenir au plus tard le samedi si elles sont longues et le lundi si elles sont courtes. Les comptes rendus de réunion ne doivent pas dépasser une demi-colonne à moins de séances d'un intérêt exceptionnel. La Française s'efforcera toujours de publier ces comptes rendus dans un plus prochain numéro, mais elle peut se trouver obligée de les remettre à un numéro suivant.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

COMITE CENTRAL

Le Comité Central de l'U.F.S.F. adresse à ses groupes et délégués la lettre suivante :

Chère Madame,

Le Congrès de l'U.F.S.F. est fixé au lundi 9 Juin. Il aura lieu à Paris, au Musée Social, 5, rue Las Cases. Voici le programme de la journée :

Séance du matin

Neuf heures 1/2, Réunion des délégués. Vérification des mandats.

Dix heures 1/2, 1° Rapport moral. Rapport financier. Rapport de la Commission de contrôle.

(Ces rapports ont été publiés dans *La Française* du 10 mai, que vous avez dû recevoir).

2° Rapport international : Mme de Witt-Schlumberger;

3° La délégation féminine à la Conférence de la Paix: Mme Suzanne Grinberg;

4° Rapport sur l'action des groupes de province : Mme C. Brunchvicg et Mmes les Déléguées;

5° Election au Comité Central.

Séance de l'après-midi

Quatorze heures 1/4. — 1° Le Suffrage des femmes dans les milieux ruraux. Rapport : Mme Juliette François-Raspail;

2° Le suffrage des femmes dans les milieux ouvriers. Rapport : Mme Robert Crémieux.

3° La lutte contre la mortalité infantile. Rapport : Mme Alice La Mazière.

4° Le programme féministe : Mme Pauline Relour.

5° Vœux divers.

Les délégués des Groupes départementaux sont invités, le *dimanche* 8 *Juin*, de quatre heures à 6 heures, chez Mme de Witt-Schlumberger. (une tasse de thé) R.S.V.P. 14, rue Pierre 1^er^ de Serbie.

Nous vous serions obligées de nous faire savoir le plus tôt possible par qui votre Groupe sera représenté. Nous vous rappelons que les Groupes ont droit à une voix pour 25 membres et les Sociétés affiliées à une seule voix (sur la base des sommes versées à la Trésorière du Comité Central.)

Vous seriez très aimable de ne point tarder à envoyer également l'avis de votre Groupe sur le programme féministe (55, rue de Strasbourg, Courbevoie (Seine).

Il importe que ce soit vraiment le résultat du travail de tous qui soit discuté au Congrès et le vote de la Chambre fera de ce programme le point le plus important du Congrès.

Veuillez croire, chère Madame, à nos sentiments cordiaux.

La Secrétaire Générale adjointe,
Pauline Relour.

Un programme féministe a été publié pour servir de base à la discussion dans *La Française, du 24 mai.*

Note urgente. — Nous venons de remporter un gros succès à la Chambre, mais il reste à gagner le Sénat, ce qui sera extrêmement difficile sans l'action énergique de tous.

Voulez-vous écrire d'urgence aux sénateurs, de votre région, faire agir sur eux et, *si possible*, les voir.

Peut-être pourriez-vous causer avec eux à Paris, au moment du Congrès, si vous ne pouvez le faire auparavant.

Dites-nous le plus vite possible (52, rue Scheffer) ce que vous avez décidé ce que vous avez obtenu, car nous faisons avec toutes les féministes une action individuelle auprès des sénateurs et nous devons connaître sans délai le résultat de vos démarches.

Pensez que de cette action, dépend tout le sort de notre cause.

C. Brunschvicg.

Mme Vermeil, membre du Comité Central devant séjourner quelques années à Strasbourg, ne pouvant suivre les réunions du Comité, elle a donc prié le Comité Central d'accepter provisoirement sa démission, ce qui ne l'empêchera pas d'organiser un groupe de l'U. F. S. F. à Strasbourg.

Le Comité Central proposera à sa place au Congrès du 9 juin, la candidature de Mme Alice La Mazière.

GROUPE VERSAILLAIS

Une conférence donnée par l'U.F.S.F. a eu lieu le dimanche 18 mai, en l'Hôtel de Ville de Versailles.

La question du vote des femmes y était à l'ordre du jour, et Mme J. François-Raspail, la spirituelle secrétaire de l'U.F.S.F. qui avait assisté au Palais-Bourbon à la discussion du rapport de M. P. E. Flandin sur « la participation des femmes aux élections municipales » en a fait un ample compte-rendu. Sa parole, à la fois brillante et documentée tint sous le charme auditeurs et auditrices.

La note grave et émue fut donnée par Mme H. Casevitz, membre du Comité directeur de l'U.F.S.F. Elle montra comment de simples femmes aux prises avec toutes les difficultés créées par les exigences d'un ennemi impitoyable, ont pu, en l'absence des autorités municipales régulièrement mandatées, assurer l'administration de leur commune ou y contribuer efficacement comme secrétaires de mairie.

De la grande dame à la plus simple paysanne en passant par l'institutrice primaire, elles furent nombreuses ces nobles Françaises que le malheur des temps trouva prêtes à affronter tous les périls et toutes les responsabilités à la place des administrateurs-hommes, mobilisés, primés alors ou défaillants.

Pourrait-on après de semblables exemples refuser aux femmes le droit de faire acte de citoyen en participant avec les mêmes prérogatives et les mêmes devoirs que les hommes aux élections prochaines ?

Tel n'a pas été l'avis de l'assemblée qui a voté d'acclamation l'ordre du jour suivant :

Les citoyens et citoyennes de Versailles réunis le dimanche 18 mai à l'Hôtel-de-Ville de Versailles, après avoir entendu les conférences de Mmes J. Raspail et H. Casevitz, se déclarent convaincus, par les faits acquis, des services que la femme peut rendre dans les conseils municipaux où l'appellent d'ailleurs la défense de ses intérêts et de ses droits personnels et familiaux, et réclament du Parlement qu'après le vote immédiat de la loi actuellement en discussion sur le vote municipal des femmes, la reconnaissance de tous leurs droits civils et politiques. »

Une prochaine conférence sera lieu le 1^er^ Juin à 2 h. 1/2, dans la salle des conférences de la Mairie de Versailles et elle sera donnée par Mlles J. Le Roy, avocat près le Tribunal Civil de Versailles. Elle traitera de « la situation faite à la femme par le Code civil. »

Une attrayante partie musicale terminera cette réunion pour laquelle il est permis d'espérer un brillant succès.

Rappelons, en terminant, que les adhésions au groupe de Seine-et-Oise de l'U.F.S.F. peuvent être adressées à la Présidente Mme la baronne de Boigne, 9, rue de Béthune, Versailles, à la Trésorière Mlle H. Haury, 48, rue du Maréchal-Foch, Versailles, ou à la Librairie Dubois, 17, rue Hoche Versailles.

Infirmière garde-malade très expérimentée, demande gardes temporaires ou à domicile, donnerait soins raffinés et servirait de secrétaire à personne malade ou infirme, dirigerait intérieur, accompagnerait malade aux eaux ou villégiature, etc. Enfants également. S'adr. à Mme Abel, 71, r. Michel-Ange, 16^e^. 1621

MAISONS RECOMMANDÉES

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé Riche, Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2^e^).

BIÈRES
BIÈRE FANTA non alcoolisée
BIÈRE spéciale pour mourrices
BIÈRES de GARDE
6, rue Guyot (Paris) — Téléph. Wag. 12-87

La Gérante : JANE MISME.

Imp. des Arts, 11, rue Molière, Paris.

ECOLE ROY

7, rue Lagrange
PARIS (V^e^)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES

Préparation complète aux Examens des Brevets élémentaire, supérieur, des Baccalauréats, ainsi qu'aux Diplômes de Secrétaire-Sténographe, Chef de Bureau, Professeur de Sténographie, Cours spéciaux et complets de Comptabilité. — Cours par Correspondance.

PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES.

ABONNEMENTS
FRANCE . . . . Un an. 8 f.
ETRANGER. . . . — 10 f.
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste.
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : 007. 55-33

LE SANG NOUV...

On ne se comprend bien, a écrit ... que endroit M. André Lich... qu'entre gens d'une même génér...

Dans un roman de l'immédia... guerre (1) il faisait se heurter ... les l'autre trois générations ... seule famille. L'aïeul, philoso... Bida, dont la jeunesse a ... des derniers enthousiasmes d'u... Illisme attardé, ou plutôt de la ré... ve le matérialisme étouffant, ... même desséchant de la « fin de ... fille Geoffroy Dailliot, est l'i... parti, droit, ardent, autoritaire, ... intrépide jusqu'à la rigidité et tra... qu'à l'héroïsme. Il a fait un ma... mari; sa femme, insignifiante, bo... culture intellectuelle, n'a aucune ... vie extérieure; elle ignore tout ... affaires et de ses travaux, absorbé... soucis du ménage et les cancan... petite ville.

Enfin, devant eux tous, a dress... nouveau », le fils de Geoffroy, M... n'intéresse nullement à la politi... pas comme ses parents le sens ... sion des castes. A la Société ... dont il est le chef, le « Bayac-... rencontrent vicomte et ouvrier... rapports d'égalité et de camara... la seule supériorité reconnue ... muscle et du courage. Dans ces ... une puérils, notre jeunesse d'hi... être puisé la vigueur physique ... lui permettre de résister d'abord ... de vaincre. C'est là aussi, peut-... préparé l'Union sacrée, par l'h... faire passer en second les opin... croyances, et en premier la valeu... du succès collectif, de chaque ... maine.

Le caractère de l'aïeul, re... d'une époque finissante, mais gén... de beaucoup le plus vivant, le p... tique, le mieux « réussi ». Geoff... peu cristallisé dans son rôle de ... manque de nuances, d'individua... un *type*. En Max, si vraiment ... la fougue, ses faiblesses momen... amertume exagérée aux heures ... gaîté optimiste et victorieus... jours, les jeunes hommes d'aujo... reconnaîtront.

Quant à la jeune fille, elle par... déconcertante. Droite, fière, ... pourquoi montre-t-elle çà et là ... sécheresse de cœur, un certa... — dans ce qui dut être le sens ... soi, c'est-à-dire la centralisa... pensée sur le *moi* — ? Pourquo... belle pas de se donner davantag... lusion d'institutrice, si ingrat... celle-ci, si peu intéressante que ... sent les petits paysans ses élèves ... plainement acceptée sans autre ... devoir — ou le bien d'autrui — ... jours le meilleur remède à une ... sonnelle. En dédaignant son méti... sorbant dans son chagrin, Claire ... plutôt un exemple anachronique ... lancolie romantique qu'une jeu... « sang nouveau ».

Elle est victime peut-être d'... le incompréhension de la part ... teur. La jeune fille intellectu... gne sa vie par son savoir ... longtemps ignorée par nos ... qu'ils ont de la peine à la péné... Pobservent que de l'extérieur, ... connaissent que par les rév... manières qui savaient, ell... elles partaient. Ainsi, Claire La... un peu de la « bachelière » d... Réval, avec moins de pédanti... narcissisme.

En annonçant à Max son ... Bayac, Claire lui dit : « J'ai d... poste d'institutrice d'Ecole norm... n'a aucun sens. Il n'y a dans ... Normale que deux sortes d'« ... » : les professeurs, qui on... ves non des enfants comme ... de grandes jeunes filles ; et ... filles elles-mêmes, qui, seul... » institutrices d'Ecole Normale ... Il faut pour être Polytechnic... d'abord par Polytechnique, et ... point à demander leur poste; ... leur est assigné d'office à l'éc... l'école. Détail sans grande ... sauf qu'il prouve dans quelle ... peintres de notre société sont ... touche à la femme qui travai...

Le choc douloureux des ment... sées se produit dans la famill... propos du mariage de Max. Il ... les avances des de Monistrol. ... blasonnés en qui ses parents ... succès de leurs propres sa... cela pour les beaux yeux de ... Claire. La mésalliance de leu... cette fille d'un ancien ouvrier ... Dailliot bien plus monstrue... Monistrol le mariage de leur ... une fille avec un jeune bourg...

La mésalliance s'accomplira ... par la force de l'amour mat... l'âme médiocre de Mme Dail... tout à coup l'esprit divin, cel... Sée. Max, à la suite d'un acci... plane, est mourant; sa mè... sauve, en comprenant qu'il ... fils un horizon moins borné, ... intense avec la compagne qu'i... sie.

Les palissades vétustes où ... les existences dans les derni... du XIX^e^ siècle s'effondrent de ... pour laisser l'envol libre aux ... velles du jeune monde. Le Fa... pratique, maniaque et pauvre ... de mourir, tandis que ce j...

(1) « Le Sang nouveau », ... Lafitte-Lambert.